



ANNEXE A LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 
 ID : 079-200041317-20201214-C22_12_2020-DE

**AMORTISSEMENT DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS ACQUIS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021
 NOMENCLATURE M57**

Biens de faible valeur : Tout bien d'investissement d'un montant inférieur à 500 € TTC s'amortit sur une durée d'un an l'année suivant son acquisition					
(1) L= Linéaire / P= Linéaire Prorata temporis		Durée d'amortissement			
Article	Libellé	Type (1)	Biens relatifs aux déchets ménagers	Autres biens	Observations
Immobilisations incorporelles					
Frais d'études et d'insertion (si non suivis de réalisation) : c/20xx					
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	L	Non concerné	10 ans	
2031	Frais d'études	L	5	5	Toutes les études visant à la réalisation de travaux d'investissement. Dans le cas contraire, utiliser le c/617 (fonctionnement)
2032	Frais de recherche et de développement	L	5	5	
2033	Frais d'insertion	L	5	5	Frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans le cadre de la passation des marchés publics
Subventions d'équipement versées : c/204xx					
204xx1	Subventions d'équipement versées - Biens mobiliers, matériels et études	L	Non concerné	5	
204xx2	Subventions d'équipement versées- Bâtiments et installations	L	Non concerné	30	
204xx	Subventions d'équipement versées - Projets d'infrastructure d'intérêt national	L	Non concerné	30	
Logiciels : c/2051					


ANNEXE A LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 
 ID : 079-200041317-20201214-C22_12_2020-DE

AMORTISSEMENT DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS ACQUIS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021
 NOMENCLATURE M57

Biens de faible valeur : Tout bien d'investissement d'un montant inférieur à 500 € TTC s'amortit sur une durée d'un an l'année suivant son acquisition					
(1) L= Linéaire / P= Linéaire Prorata temporis			Durée d'amortissement		
Article	Libellé	Type (1)	Biens relatifs aux déchets ménagers	Autres biens	Observations
2051	Concessions et droits similaires (brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires)	P	5	5	Y compris la constitution d'une base de données
Autres immobilisations incorporelles : c/208x					
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	P	5	5	Etudes, logiciels, licences... reçus au titre d'une mise à disposition
Immobilisations corporelles					
Terrains : c/211xx - c/2171x					
2111 à 2118	Terrains nus, de voirie, aménagés autres que voirie, de gisement, bâtis, cimetièrre, bois et forêts et autres terrains		Non amortissable	Non amortissable	Déchetteries, parkings, terrains arborés...
21711 à 21718					
Agencements et aménagements de terrains : c/212x - c/2172x					
2121 - 21721	Plantations d'arbres et arbustes	P	10	15	Aménagement espaces verts
2128 - 21728	Autres agencements et aménagements de terrains	P	10	15	Réfection hauts de quais, aménagements déchetteries, enrobé parkings, raccordements canalisations...
Constructions : c/213xx					
Bâtiments					
21311-217311	Bâtiments administratifs	P	30	Non amortissable	Siège...
21314-217314	Bâtiments culturels et sportifs		Non concerné	Non amortissable	Piscine, Gymnase...

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 
 ID : 079-200041317-20201214-C22_12_2020-DE

**AMORTISSEMENT DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS ACQUIS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021
 NOMENCLATURE M57**

Biens de faible valeur : Tout bien d'investissement d'un montant inférieur à 500 € TTC s'amortit sur une durée d'un an l'année suivant son acquisition					
(1) L= Linéaire / P= Linéaire Prorata temporis			Durée d'amortissement		
Article	Libellé	Type (1)	Biens relatifs aux déchets ménagers	Autres biens	Observations
21318-217318	Autres bâtiments publics	P	30	Non amortissable	
21351-21735	Installations générales, agencements des constructions - Bâtiments publics	P	10	15	Lorsque le bâtiment est amortissable
Bâtiments privés					
21321-217321	Immeubles de rapport	P	Non concerné	30	Bâtiments producteurs de revenus (en location)
21352-21735	Installations générales, agencements des constructions-Bâtiments privés	P	Non concerné	15	Pose climatisation...
Autres constructions					
2138-21738	Autres constructions	P	30	Non amortissable	<u>Biens relatifs aux déchets ménagers</u> : bâtiments déchetteries, centre de transfert... <u>Autres biens</u> : Ateliers communautaires, châteaux...
Constructions sur sol d'autrui : c/214x					
2141-21741	Bâtiments publics	P	30	Non amortissable	
2142-21742	Immeubles de rapport	P	Non concerné	30	
2145-21745	Installations générales, agencements, aménagements	P	10	15	
2148-21748	Autres constructions	P	30	30	
Installations, matériels et outillage techniques : c/215xx					
2151-21751	Réseaux de voirie		Non amortissable	Non amortissable	Enrobé...
2152-21752	Installations de voirie	P	12	Non amortissable	

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 
 ID : 079-200041317-20201214-C22_12_2020-DE

**AMORTISSEMENT DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS ACQUIS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021
 NOMENCLATURE M57**

Biens de faible valeur : Tout bien d'investissement d'un montant inférieur à 500 € TTC s'amortit sur une durée d'un an l'année suivant son acquisition					
(1) L= Linéaire / P= Linéaire Prorata temporis			Durée d'amortissement		
Article	Libellé	Type (1)	Biens relatifs aux déchets ménagers	Autres biens	Observations
21533-217533	Réseaux câblés	P	15	15	Fibre optique...
21534-217534	Réseaux d'électrification	P	15	15	
21538-217538	Autres réseaux	P	15	15	
21561	Matériel roulant d'incendie et de défense incendie	P	Non concerné	10	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	P	Non concerné	10	
215731-2175731	Matériel de voirie roulant	P	10	10	
215738-2175738	Autre matériel et outillage de voirie Matériel de protection	P	3	3	Barrières de sécurité, arceaux de protection, séparateurs de voies, ralentisseurs...
215738-2175738	Autre matériel et outillage de voirie Matériel spécifique de voirie	P	10	10	Signalisation, mâts d'éclairage public, radars pédagogiques, blocs béton, détecteur de réseau...
21578-217578	Autre matériel technique	P	10	10	
2158-21758	Autres installations, matériel et outillage techniques	P	5	5	Matériel , équipement ou outillage d'atelier
2158-21758	Autres installations, matériel et outillage techniques	P	10	10	
2158-21758	Autres installations, matériel et outillage techniques	P	15	15	
Collections et œuvres d'art : 216x					
2161-2176	Œuvres et objets d'art		Non concerné	Non amortissable	
2162-2176	Fonds anciens des bibliothèques et musées		Non concerné	Non amortissable	

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 
 ID : 079-200041317-20201214-C22_12_2020-DE

**AMORTISSEMENT DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS ACQUIS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021
 NOMENCLATURE M57**

Biens de faible valeur : Tout bien d'investissement d'un montant inférieur à 500 € TTC s'amortit sur une durée d'un an l'année suivant son acquisition					
(1) L= Linéaire / P= Linéaire Prorata temporis			Durée d'amortissement		
Article	Libellé	Type (1)	Biens relatifs aux déchets ménagers	Autres biens	Observations
2168-2176	Autres collections et œuvres d'art		Non concerné	Non amortissable	

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 079-200041317-20201214-C22_12_2020-DE

AMORTISSEMENT DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS ACQUIS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021
NOMENCLATURE M57

Biens de faible valeur : Tout bien d'investissement d'un montant inférieur à 500 € TTC s'amortit sur une durée d'un an l'année suivant son acquisition					
(1) L= Linéaire / P= Linéaire Prorata temporis			Durée d'amortissement		
Article	Libellé	Type (1)	Biens relatifs aux déchets ménagers	Autres biens	Observations
Autres immobilisations corporelles : c/218x					
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	P	Durée du contrat de location	Durée du contrat de location	Installations et aménagements incorporés dans des bâtiments dont la collectivité n'est ni propriétaire, ni affectataire ou qu'elle n'a pas reçu au titre d'une mise à disposition (Vidéo protection, déclencheur pour ouverture de portes...)
21828-217828	Autres matériels de transport (non ferroviaire) Moins de 3,5 tonnes	P	7	7	Y compris, aménagement du véhicule
21828-217828	Autres matériels de transport (non ferroviaire) Plus de 3,5 tonnes	P	10	10	Y compris, aménagement du véhicule
21838-217838	Autre matériel informatique (non scolaire) Lié à l'activité de bureau	P	3	3	Ordinateurs, imprimantes, photocopieurs...
21838-217838	Autre matériel informatique (non scolaire) Lié au fonctionnement des serveurs centraux	P	5	5	
21838-217838	Matériel Hi-Fi et audiovisuel	P	5	5	
21838-217838	Matériel de bureau électronique ou électrique	P	10	10	
21848-217848	Autres matériels de bureau et mobiliers (non scolaire) - Mobilier urbain	P	10	10	Poubelles, bancs, sanitaires publics, jeux pour enfants...
21848-217848	Autres matériels de bureau et mobiliers (non scolaire)	P	15	15	Mobilier de bureau, mobilier informatique, mobilier divers (chaises, tables...)...
2185-21785	Matériel de téléphonie	P	3	3	

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le 
 ID : 079-200041317-20201214-C22_12_2020-DE

AMORTISSEMENT DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS ACQUIS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021
 NOMENCLATURE M57

Biens de faible valeur : Tout bien d'investissement d'un montant inférieur à 500 € TTC s'amortit sur une durée d'un an l'année suivant son acquisition					
(1) L= Linéaire / P= Linéaire Prorata temporis			Durée d'amortissement		
Article	Libellé	Type (1)	Biens relatifs aux déchets ménagers	Autres biens	Observations
2188-21788	Matériel et petit équipement (y compris sportif et de loisirs)	P	5	5	
2188-21788	Instruments de musique	P	Non concerné	8	
2188-21788	Equipements sportifs et de loisirs	P	Non concerné	10	
2188-21788	Equipement général	P	10	10	Matériel pour l'entretien des sols, panneaux acoustiques, adoucisseur d'eau, appareil pour malentendants, chariot, douche, poêle à bois, conteneurs à ordures ménagères...
2188-21788	Matériel de navigation	P	Non concerné	10	Barques, bateaux à pédales, canoës...